

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAOVIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT
DE ST-JULIEN-EN-
GENEVOIS**

**GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION
TRANSFRONTALIERE
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE**

**SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier
74100 ETREMBIERES**

OBJET :

DECISION DE LA PRESIDENTE

**OUVERTURE D'UNE
LIGNE DE TRESORERIE
AUPRES DE L'AGENCE
FRANCE LOCALE**

N° D-2024-03

- ✓ Vu l'article 6 de la Convention instituant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT TS) pour l'exploitation du Téléphérique du Salève permettant à la Présidente de recevoir délégation d'une partie des attributions de l'Assemblée ;
- ✓ Vu la Délibération n° A-2022-18 du 30 septembre 2022 portant modification des délégations de l'Assemblée à la Présidente et notamment le point 13 ;

Considérant que le Groupement local de coopération transfrontalière pour l'exploitation du téléphérique du Salève doit faire face à un besoin de trésorerie dans l'attente du versement des contributions des membres et des subventions ;

Une consultation de plusieurs établissements bancaires a été effectuée pour la réalisation d'une ligne de trésorerie de cinq cent mille euros (500 000 €). Deux offres ont été reçues et leurs caractéristiques sont retracées dans le tableau joint.

Après analyse des différentes offres,

La Présidente DECIDE :

DE RETENIR l'offre de **l'Agence France Locale** dans les conditions suivantes :

- Ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €
- Durée : 364 à compter de la date de signature du contrat
- Taux d'intérêts : Ester
- Marge : 0.39% En présence d'un index négatif, l'index égal à zéro s'applique.
- Règlement des intérêts : périodicité mensuelle
- Commission d'engagement : 0.08% applicable sur le montant total de la ligne de trésorerie
- Commission de non utilisation : 0.10% périodicité mensuelle
- Validité de l'offre : jusqu'au 29/02/2024
- Signature du contrat : avant le 29 février 2024

La Présidente
Anny MARTIN
Le 27/02/2024



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT pour l'exploitation du téléphérique du Salève dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 27/02/2024



ID : 074-200005551-20240227-D_2024_03-AR

CONSULTATION LIGNE DE TRESORERIE - MONTANT GLOBAL 500 000 GLCT Téléphérique du Salève - 2024

Nom de la Banque	Type de crédit	Montant proposé	Durée	Validité de l'offre et signature du contrat		taux proposé et amortissement						Frais de dossier ou forfait de gestion	Commission d'engagement	Commission de non utilisation	Observations	Classement des offres	
				Validité	Versement des fonds	Index	Valeur	Marge	Total	Échéances	base de calcul						
BANQUE POSTALE	Ligne de trésorerie	Pas d'offre															
SOCIETE GENERALE	Ligne de trésorerie	Pas d'offre en dessous de 1 million															
CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	Ligne de trésorerie	Pas d'offre															
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	Ligne de trésorerie	500 000 €			Montant minimum tirage 10 000 €	Moyenne euribor 3 mois	3,905% valeur janvier 2024	0,94%	4,85%	intérêts trimestriels	Exact/360	500 €	0,20%	Neant		2	
AGENCE France LOCALE	Ligne de trésorerie	500 000 €	364 jours	29-févr-24	Montant minimum tirage 20 000 €	Ester	3,911% au 15/02/2024	0,39%	4,30%	Intérêts mensuels	Exact/360		0,08%	0,10%		1	

EONIA (Euro OverNight Index Average) Le taux d'Eonia est le taux interbancaire pour la zone Euro avec une échéance de 1 jour. Il s'agit de la moyenne des taux effectivement traités sur le marché monétaire interbancaire de l'euro pendant la journée par les 44 plus grandes banques européennes concernant les dépôts par rapport aux prêts jusqu'au lendemain (en jour ouvré, c'est à dire du lundi au vendredi).

CSTR (Ester) Euro Short-term Rate. Taux d'intérêt interbancaire de référence, calculé par la BCE qui remplace progressivement, depuis le 2 octobre 2019, l'EONIA. Ce dernier devant être définitivement abandonné le 3 janvier 2022. L'Ester a été officiellement lancé le 2 octobre 2019, en vue d'éclipser l'Eonia en janvier 2022. Pendant cette période de transition, les deux indices co-existent, mais dans une version différente s'agissant de l'Eonia.

Depuis octobre 2019, celui-ci est indexé sur le cours de l'€STR. Concrètement, l'Eonia est égal à l'€STR